



## La Marianne de la Parité dans les EPCI en Bretagne Remise des trophées le 28 février 2023

### Le Contexte

L'association *Elles aussi*, la Préfecture de région et la Région Bretagne se sont mobilisées avant les élections municipales de 2020 pour promouvoir la parité politique autour de la démarche "Parité 2020, citoyenne aujourd'hui, maire demain ? ». Cette démarche visait à renforcer la présence des femmes dans les conseils municipaux et plus particulièrement dans des postes de responsabilité, tel que celui de maire.

Fortes de ce partenariat, la Préfecture de région et la Région Bretagne ont souhaité, en 2022, s'associer à la démarche portée par l'association *Elles aussi* autour des trophées de "La Marianne de la Parité dans les EPCI ».

Les conseils communautaires se sont mis en place en juillet 2020 avec, au niveau national, 35,8% de conseillères, 25,6% de vice-présidentes et 11,2% de présidentes (source DGCL). Encore loin de la parité. C'est pourquoi cette remise de trophées dans des départements, où *Elles aussi* est présente ou représentée, a encore toute son importance pour ces assemblées territoriales qui sont les grandes oubliées de la parité.

### Les objectifs

Mettre à l'honneur les intercommunalités les plus avancées en termes de parité et de responsabilités prises par les femmes dans les instances élues,

- Rendre visibles les femmes qui se sont engagées à prendre des responsabilités dans les conseils communautaires, notamment à des postes exécutifs,
- Sensibiliser les élu·e·s et la société sur la nécessité d'avoir plus de femmes dans les postes de décision au sein des EPCI, instances importantes du pouvoir local, dont les compétences et les moyens ne cessent de croître,
- Valoriser l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les compétences et politiques publiques que l'EPCI déploie sur son territoire.

## Rappel historique de « La Marianne de la Parité »

Initiée en 2009 par l'antenne *Elles aussi* du Rhône, cette remise de trophées qui récompensait au niveau du département les communes et intercommunalités qui ont le mieux mise en œuvre la parité dans leurs assemblées, a été étendu en 2011-2012 à une quinzaine de départements.

En 2015, Elles aussi a réalisé une enquête exhaustive sur la place des femmes dans les EPCI, avant l'application de la loi NOTRe. La valeur de cette enquête a été reconnue par de nombreuses institutions et un colloque a eu lieu au Sénat début 2016 sur ce sujet. A la même période, les trophées « La Marianne de la Parité » ont été décernés aux EPCI au niveau de sept anciennes régions.

Puis en 2017 Elles aussi a fait une nouvelle enquête pour mesurer les effets des fusions et recompositions des EPCI.

## Les principaux critères retenus

Pour cette édition nous avons voulu mettre l'accent sur la place des femmes dans les postes de responsabilités et également regarder comment les EPCI de 20 000 habitants et plus ont répondu à leur obligation de rapport de situation sur l'égalité femmes hommes, tant au niveau de leur administration que sur les politiques publiques mises en œuvre sur leur territoire.

### Critères quantitatifs

- **Les femmes élues titulaires dans le conseil communautaire**

- **Les femmes dans l'exécutif (présidence + vice-présidences)**

Pour ce critère nous avons utilisé le concept de représentation miroir qui avait été voté au Sénat en 2021 mais rejeté par l'Assemblée nationale en 2022 ; c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage de femmes dans l'exécutif et le % de femmes dans l'assemblée délibérante. C'est un premier pas vers la parité dans les exécutifs.

- **Une femme présidente**

- **un tandem paritaire à la tête (P + 1<sup>er.e</sup>VP)**

### Critères qualitatifs

- **les délégations attribuées aux vice-présidentes** et qui sont généralement attribuées aux hommes

- l'attribution **d'une délégation égalité femmes-hommes**

- **cumul des mandats du ou de la présidente** avec un exécutif départemental ou régional (critère négatif)

### Critères sur les politiques d'égalité femmes-hommes

- pour les EPCI d'au moins 20 000 habitants, la **présence de politiques publiques d'égalité femmes-hommes**



## Le recueil des données pour chaque EPCI

- Un questionnaire a été envoyé aux 60 EPCI de Bretagne : 37 réponses
- Consultation du site Internet où beaucoup de données sont présentes.
- Une fiche a été remplie par EPCI
- Une présélection par département a été faite pour le jury

## Le jury

### Composition :

- La présidente, Fanny Bugnon, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine et Etudes sur le genre
- Valérie Autissier, directrice de l'ARIC,
- Patrick Caré président du CESER,
- Armelle Danet, vice-présidente d'*Elles aussi*, responsable du projet pour la Bretagne
- Brigitte Fallot, administratrice de Entreprendre Au Féminin Bretagne, conseillère municipale, membre de « élues locales »
- Romain Pasquier directeur de recherche à Sciences Po Rennes, Responsable de la Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique

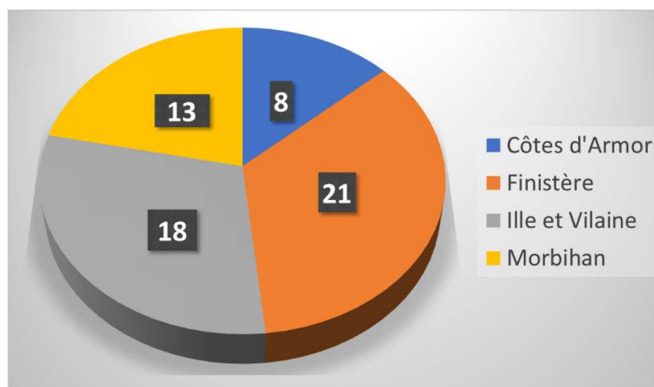
### Les prix par département

- Pour tenir compte de la disparité entre les départements les prix sont décernés par département. Où le jury a décerné de un à trois prix. Il a également décerné des prix d'encouragement.

Voir le **Palmarès** ci-joint

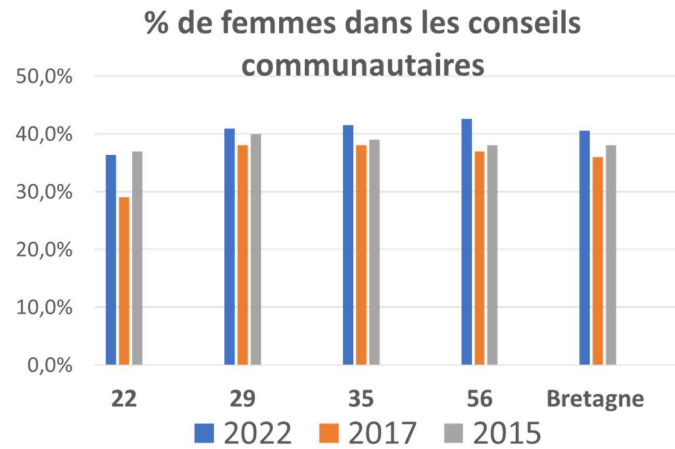
## Des données en Bretagne

### La répartition des EPCI

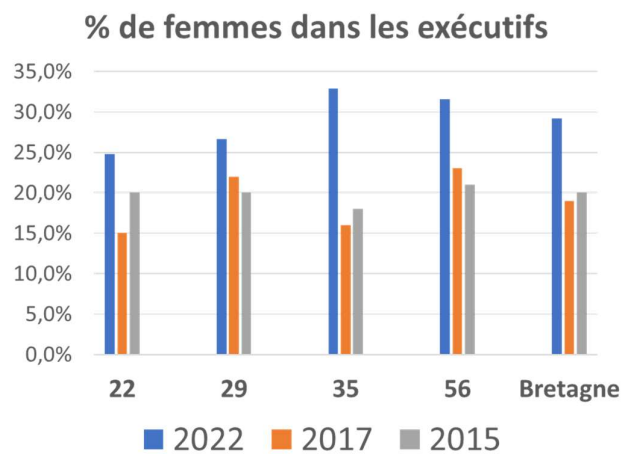


11 EPCI ont moins de 20 000 habitants

## L'évolution de la présence des femmes élues dans les EPCI



40,6% en Bretagne en 2022



29,2% en Bretagne en 2022

### Autres données

**11 Présidentes  
soit 18,3%  
National: 11,2%**

**29 tandems  
paritaires  
(P+1<sup>er</sup>.eVP)**

**30,2% de Vice-  
présidentes  
National: 25,8%**

**1 exécutif avec 0 F/8  
7 exécutifs avec 1 F  
dont un avec 1F/16**

**Délégations aux VPF:  
36,6% non  
stéréotypées**

**18 EPCI ont déclaré  
des politiques  
publiques d'égalité**